

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

129/21-07
12 OCT. 2007

SOUTIEN DE TROIS MANIFESTATIONS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2007/I - 12^e/01 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au budget primitif 2007 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU l'avis de la 12^{ème} Commission réunie le 26 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières :
 - Une subvention de 600 € au Conseil de la RegioTriRhena pour la traduction de la brochure Musée EDF dans le cadre de la rencontre trinationale d'enfants de la RegioTriRhena le 27 novembre 2007.
 - Une aide exceptionnelle de 300 € à la Chorale des Maîtres-Boulangers de Mulhouse correspondant à la mise à disposition du bus lors de la rencontre transfrontalière annuelle des chorales boulangères de la Regio qui se tiendra le 17 octobre 2007.
 - Une subvention de 1 600 € à la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud pour l'organisation du forum naturaliste transfrontalier "NATURE 2007" les 23 et 24 septembre 2007.
- Précise que le versement de ces aides aux organisateurs interviendra sur présentation d'un bilan technique et financier de la manifestation et d'une demande de versement. L'incidence financière est prévue au programme F012, fonction 90, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 83283 du budget de l'exercice 2007.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER